PORC

# BIOSECURITE EN ELEVAGE DE PORCS

Dans le cadre de l'Arrêté Ministériel du 16 octobre 2018 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations de suidés : « Le détenteur désigne un référent en charge de la biosécurité sur son exploitation ; celui-ci suit une formation relative à la gestion du plan de biosécurité en exploitation et aux bonnes pratiques d'hygiène».
Vous êtes référent sur votre élevage, cette formation est faite pour vous.

**7h00** | **Jusqu'à 15 participants** | **Porc**

**Intra-entreprises : 1450 € HT soit 1740,00 € TTC / jour**
Frais de restauration, d'hébergement et de déplacement (0,72 €/ km) facturés en sus sur justificatifs
**Inter-entreprises : 158,33 € HT soit 190,00 € TTC / pers.** (chef d'exploitation ou salarié d'élevage)
Restauration comprise – Minimum 6 personnes

## ▷ OBJECTIFS

- Connaître les bases scientifiques de la Peste Porcine Africaine pour mieux apprécier les moyens de lutte en élevage
- Être capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité
- Être capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène

## ▷ PUBLIC

- Eleveurs
- Salariés d'élevage

## ▷ FORMATEUR(S)

- Vétérinaires en production porcine habilités par SNGTV/IFIP

## ▷ PRE-REQUIS

- Connaissances de base d'un élevage porcin

## ▷ METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposé ; support audio-vidéo ; étude de cas

## ▷ MODALITES D'EVALUATION

- QCM

## PROGRAMME

- **Notions sur le virus de la Peste Porcine Africaine et comment reconnaître la maladie** : les dangers pour les porcs et les sangliers ; notions de réservoirs et vecteurs ; évaluation des risques ; prendre conscience des niveaux de criticité de chaque point.
- **Situation épidémiologique** : réalité des chiffres et des modèles épidémiologiques.
- L'Arrêté du 16/10/2018 : présentation de la notion de biosécurité ; présentation de l'arrêté Biosécurité, de son cadre, des délais d'application et des sanctions.
- **Définition des zones, des barrières et des flux** : étude des zones, des barrières et des flux dans l'espace et le temps.
- **Points clés de la biosécurité** : le sas sanitaire ; la réception des matériels et produits ; la quarantaine ; l'aliment et l'abreuvement ; l'aire de stockage ; le quai d'embarquement ; l'aire d'équarrissage et la gestion des cadavres; focus sur les effluents.
- **Cas concrets et synthèse des travaux des stagiaires** : échanges de solutions et de difficultés.
- **Plan de nettoyage, de désinfection et de dératisation** : les étapes du nettoyage et la désinfection ; examen des documents constituant le plan de biosécurité ; présentation des éléments du plan de biosécurité à remplir dans chaque élevage ; échanges sur les solutions et les difficultés.

**CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DEVELOPPER VOS COMPETENCES SUR :**

- L'organisation structurelle Biosécurité des élevages
- L'intérêt et les meilleures pratiques de zonage et franchissement
- L'organisation fonctionnelle Biosécurité des élevages
- Les meilleures pratiques de nettoyage, désinfection, lutte contre les nuisibles

## ▷ ACCESSIBILITE HANDICAP

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (dont maladies chroniques et/ou invalidantes, troubles du langage (DYS…), troubles sensoriels, etc.).

Néanmoins, il est nécessaire de nous en informer dès l'inscription pour que nous nous assurions que les compensations adéquates soient mises en œuvre garantir un accueil dans les meilleures conditions.
Merci de nous joindre par téléphone au 02.51.91.55.98, par mail à formation@rcservices.fr ou de contacter notre référente handicap, Mme Katy CHOLLET – k.chollet@groupecristal.fr – 02.51.91.59.60.

**RC SERVICES FORMATION –** 20 bis rue Edouard Branly - 85500 **LES HERBIERS**
**Tél : 02 51 91 55 98** - formation@rcservices.fr
N° SIRET : 44120102700048 – N° Activité : 7022Z